

Retraite des ex apprentis

SUD Rail interpelle la direction et demande une audience pour tenter de solutionner ce problème inacceptable.

Objet : Demande d'audience

Monsieur, le directeur

Nous avons été interpellé ces dernières semaines par de nombreux ex-apprentis qui s'étonnent de la non validation de leurs trimestres d'apprentissage par la CNAV.

Nous avons pris contact avec monsieur GAYRAUD et transmis les dossiers personnels de plusieurs ex apprentis : feuille de paie ; contrat d'apprentissage ; relevé de la CNAV ; relevé de la CPRP.

Ces dossiers et les informations que nous avons recueillies montrent en effet des différences importantes entre les salaires bruts figurant sur les feuilles de paie et les sommes servant d'assiette aux cotisations versées. Ce qui conduit à la non validation des trimestres en question et donc à des trimestres supplémentaires de décote dans le calcul de la pension de retraite.

Il semble que l'origine de ce problème réside dans une insuffisance de cotisation avec des différences importantes entre promotion et même au sein d'une même promotion : certains ex apprentis valident en effet la totalité de leurs trimestres d'apprentissage alors que d'autres n'en valident que 2 ou 3.

Devant cette situation pour nous incompréhensible et qui risque, à travers la décote, de pénaliser les ex apprentis qui liquident leur pension, nous sollicitons une audience auprès de vos services afin de situer clairement l'origine du problème et les moyens de le solutionner. La prise en compte par la CPRP des années d'apprentissage et d'ouvrier mineur revendiquée par SUD- Rail depuis le début des négociations retraite pourrait permettre de régler le problème et rendre justice à ces ex apprentis dont chacun s'accorde à souligner l'apport dans le fonctionnement de notre service public SNCF et la qualité de service rendu.

Compte tenu du caractère d'urgence de ce dossier (des demandes de liquidation d'agents concernés sont en cours), nous souhaitons être reçus dans les meilleurs délais ;

Recevez, monsieur le directeur, nos meilleures salutations



Faites remonter vos dossiers (feuilles de paie, relevé de la CNAV et de la CPRP) auprès d'un militant SUD Rail et signez massivement la pétition demandant la prise en compte des années d'apprentissage et d'ouvrier mineur dans le calcul d'une retraite CPRP à taux plein